

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC THEATRE LE QUAI

SEANCE DU 26 MAI 2023

Objet : Désignation du directeur/de la directrice de l'EPCC LE QUAI - CDN
Référence : DEL - 2023 - 07

Rapporteur : Monsieur Nicolas DUFETEL, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1431-1 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN en date du 4 décembre 2018, et notamment l'article 14,

EXPOSE :

Le poste de direction de l'EPCC Le Quai CDN Angers Pays de la Loire est à pourvoir au 1^{er} juillet 2023.

Une procédure de recrutement a été engagée lors du Conseil d'administration du 9 décembre 2022. Après décision de la Ministre de la culture et de la communication et, en accord avec la Ville d'Angers et la Région Pays de la Loire, la date limite de dépôt des candidatures, a été fixée au 29 janvier 2023.

Le jury de pré-sélection composé d'élus et d'experts techniques de la Ville d'Angers, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Pays de la Loire, de la Direction Générale de la Création Artistique ainsi que de la Région Pays de la Loire s'est réuni le 20 février dernier pour établir la liste réduite de quatre candidats. Ceux-ci ont disposé d'un délai jusqu'au 10 avril pour préparer leurs projets artistiques et culturels pour les quatre ans à venir.

Les quatre candidats ont été auditionnés le mardi 16 mai par le jury de sélection.

En vue de la nomination du/de la futur/e directeur/trice, après vous avoir exposé le rapport du jury, je vous demande de formuler une proposition sous la forme d'un vote à la majorité des 2/3 parmi les candidatures de Mesdames et Messieurs :

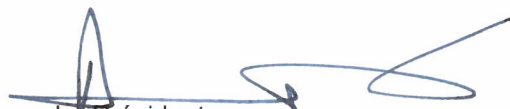
- Sandrine ANGLADE,
- Roland AUZET,
- Marcial DI FONZO BO,
- Nathalie BEASSE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Désigne à la majorité des 2/3, M. Marcial DI FONZO BO, directeur de l'EPCC Le Quai CDN Angers Pays de la Loire pour une durée de quatre ans renouvelables selon les suffrages exprimés ci-dessous :

12 voix pour le candidat : Marcial DI FONZO BO
1 abstention


Le Président
Nicolas DUFETEL